

nir possible de la domestication des animaux à fourrure au Canada, et ses conclusions, publiées en 1913, donnèrent une nouvelle impulsion à l'industrie.<sup>1</sup> L'Association des Eleveurs de Renards Argentés de l'île du Prince-Edouard fut formée en 1915 et l'Association Canadienne des Eleveurs de Renards Argentés en 1920. L'élevage du renard se pratique maintenant dans toutes les provinces et le nombre des exploitations augmente constamment.

Bien que le renard soit le plus apte à la domestication, plusieurs autres animaux à fourrure, tels que le vison, le raton laveur, la mouffette, la martre, le pékan, le lapin et l'agneau de caracul qui nous donne la pelleterie appelée mouton de perse ou astrakan, et mouton de Perse mort-né, sont aussi élevés en captivité avec succès au Canada. Les établissements faisant l'élevage du vison sont les plus nombreux de ce groupe, ceux consacrés à l'élevage du raton laveur venant ensuite. Enfin quelques établissements dont l'élevage du renard est la principale industrie, s'occupent aussi accessoirement de différents autres animaux à fourrure.

**Etablissements d'élevage en 1924.**—Ce terme embrasse non seulement les parcs se livrant exclusivement à l'élevage des animaux à fourrure, mais encore certaines exploitations agricoles pratiquant accessoirement cette industrie. En 1924, ces établissements étaient au nombre de 1,551, dont 1,466 consacrés exclusivement à l'élevage du renard et 85 à d'autres animaux à fourrure, parmi lesquels 30 élevant le vison, 29 le raton laveur et 11 le lapin. Comparativement à 1923, les parcs d'élevage du renard se sont accrus de 287 unités et ceux se consacrant à d'autres animaux, de 37 unités. Pour la première fois, le dénombrement de 1923 révéla l'existence de l'élevage du lapin dit chinchilla, du lièvre de Sibérie et du coyote. A l'exception du Yukon, toutes les provinces ont vu s'accroître cette industrie, les gains proportionnels les plus considérables étant réalisés par la Saskatchewan et la Colombie Britannique. Ainsi qu'on le verra par le tableau 23, on estimait en 1924, la valeur des établissements d'élevage à \$10,966,310, soit \$2,576,923 pour les parcs et les bâtiments et \$8,389,387 pour les animaux captifs, soit une augmentation de valeur sur 1923 de \$2,585,852, dont \$2,081,155 pour les animaux captifs et \$504,697 pour les terrains et bâtiments. Le tableau 24 est un relevé du nombre et de la valeur des animaux à fourrure élevés en captivité en Canada, pendant les années 1922-1924, tandis que le tableau 25 nous renseigne sur les animaux et les pelleteries vendus en 1923 et 1924. Il résulte du tableau 25 que les animaux captifs, au nombre de 29,282 en 1923, se dénombrèrent par 37,101 en 1924 et que leur valeur est passée de \$6,308,232 à \$8,389,387.

Les établissements d'élevage ont vendu 13,041 animaux à fourrure pour le prix de \$2,553,380, comparativement à 7,030 pour la somme de \$1,314,493 en 1923, les renards argentés y figurant à concurrence de 11,193 animaux, valant \$2,484,166 en 1924, contre 6,084 valant \$1,286,375 en 1923. La même année, ces établissements ont vendu 7,339 pelleteries diverses, pour \$664,620, au lieu de 9,212 valant \$859,872 en 1923. Dans ce nombre figurent 5,714 peaux de renards argentés, valant \$620,810, au lieu de 7,894 valant \$819,429 en 1923. La valeur moyenne d'une peau de renard argenté était de \$108.65 en 1924, au lieu de \$103.80 en 1923.

Au total, les recettes provenant de la vente de renards vivants et de peaux de renards ont produit \$3,218,300 en 1924, contre \$2,174,365 en 1923. A eux seuls les renards argentés et leurs dépouilles y ont contribué pour \$3,104,976 en 1924 et \$2,105,804 en 1923. On trouvera de plus amples détails sur ce sujet dans le rapport de 1924 sur l'élevage des animaux à fourrure, que l'on peut se procurer en le demandant au Statisticien du Dominion, à Ottawa.

<sup>1</sup> Fur Farming in Canada, par J. Walter Jones, B.A., B.S.A., Commission de Conservation, Ottawa, deuxième édition revue et augmentée, 1914.